



Location non déclarée, pas de bail

Par **Floralies**, le **13/04/2019** à **17:50**

Bonjour à toutes et à tous, il y a quelques mois, suite à une mutation j'ai du trouver un logement rapidement. J'ai donc loué une chambre chez l'habitant. Le propriétaire de la maison voulait que je lui règle le loyer en espèces uniquement. Je n'ai jamais eu de reçu, il n'y a jamais eu de bail, aucune trace écrite. rnLe mois dernier, il m'a accusé de ne pas avoir donné l'argent, argent que je lui ai remis en début de mois, avec pour seule preuve le retrait sur mon compte en banque. Il ne me croit pas. J'ai donc repayé car il menaçait de me mettre à la porte.rnQue puis je faire ? rnEn vous remerciant

Par **Visiteur**, le **13/04/2019** à **22:26**

BonjourrnVous devez dorénavant exiger un reçu, seul moyen de prouver vos règlements.